



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**La Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) annonce la disponibilité de son numéro vert **1523** pour soumettre toutes requêtes, écouter, assister et orienter les usagers.**

Dans le but de mieux remplir ses missions aussi bien de promotion et de protection des Droits de l'homme que de prévention de la torture, la CDHC a le plaisir d'annoncer la disponibilité de son numéro vert, le **1523**.

Ce numéro est ouvert à toute personne qui souhaite se plaindre d'un cas de violation des Droits de l'homme ou exprimer ses inquiétudes quant à la jouissance de ses Droits, ainsi qu'à des fins informatives.

Le 1523 est une ligne de communication libre et sécurisée, responsable et totalement confidentielle, dans le respect des règles éthiques d'anonymat et de protection de l'information.

Cette initiative substantielle de la CDHC vise à « *contribuer au développement d'une culture des Droits de l'homme [...] à la consolidation de l'État de droit et à la lutte contre l'impunité en matière des Droits de l'homme* », comme le prévoient respectivement les articles 4 et 6 de la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la CDHC.

Il convient de souligner que la CDHC reçoit et traite tous les cas *gratuitement* et que, de par le principe de l'intégrité du défenseur des Droits de l'homme, elle est une institution « zéro corruption ».

La CDHC invite donc chaque Camerounais à faire un usage approprié et responsable du numéro vert **1523**, afin de ensemble un environnement durable de respect des Droits de l'homme.

Fait à Yaoundé, le 26 JUL 2022



*James Mouangue Kbita*